

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

#### MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2022

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 28 septembre 2022 à 15h30, sont présents les représentants de chacune des villes suivantes:

Madame Liza Poulin, mairesse Madame Christine Beaudette, mairesse Monsieur Gilles Blanchette, maire Monsieur Jean Comtois, maire Madame Julie Boivin, mairesse Monsieur Christian Charron, maire Madame Melissa Monk, conseillère Ville de Blainville Ville de Boisbriand Ville de Bois-des-Filion Ville de Lorraine Ville de Sainte-Anne-des-Plaines Ville de Sainte-Thérèse Ville de Rosemère

formant quorum sous la présidence du Préfet, monsieur Eric Westram, maire de la Ville de Rosemère.

#### Est également présent dans la salle du conseil:

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier

MRC de Thérèse-De Blainville

2022-09-195

OBJET:

Ouverture et suspension de l'assemblée

Il est proposé par

Monsieur Jean Comtois Maire de Ville de Lorraine

appuyé par

Madame Liza Poulin

Mairesse de Ville de Blainville

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 28 septembre 2022 soit et est ouverte et suspendue, afin de permettre aux membres du conseil de terminer l'agenda du comité plénier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-09-196

OBJET:

Réouverture de l'assemblée

Il est proposé par

Madame Christine Beaudette

Mairesse de Ville de Boisbriand

appuyé par

Madame Liza Poulin

Mairesse de Ville de Blainville

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 28 septembre 2022 soit et est réouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-09-197

**OBJET:** 

Période de questions

Le directeur général confirme qu'aucune question n'a été reçue du public.



2022-09-198

### Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

OBJET: Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par

Monsieur Jean Comtois

Maire de Ville de Lorraine

appuyé par

Madame Julie Boivin

Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté

- 1. Ouverture et suspension de l'assemblée
- 2. Réouverture de l'assemblée
- 3. Période de questions
- 4. Adoption de l'ordre du jour
- Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 31 août 2022
- 6. Aménagement, gestion des cours d'eau, environnement et rénovation domiciliaire
  - **6.1.** Résolution Demandes d'émission de certificats de conformité i. Ville de Blainville : #1417-25; #1419-5, #1423-41
    - ii. Ville de Sainte-Anne-des-Plaines: #853-1
  - 6.2. <u>Avis de motion</u> Règlement #22-03 Règlement amendant le Schéma d'aménagement et de développement 2005 afin d'y intégrer une nouvelle cartographie gouvernementale associée aux zones de contraintes relatives aux glissements de terrain suite aux travaux de stabilisation effectués
  - 6.3. <u>Résolution</u> Recommandation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) concernant la demande d'aliénation (opération cadastrale) par la Ville de Boisbriand
- 7. Développement Culture Patrimoine Sectoriel (Bioalimentaire, Récréotourisme)
  - 7.1. <u>Dépôt</u> Compte rendu de la rencontre de la Table action culture ad hoc du 10 mai 2022
  - 7.2. Résolution Bilan Entente sectorielle MAC LAU
  - 7.3. Résolution Bilan Entente sectorielle Film Laurentides
- 8. Gestion administrative, financière et du personnel
  - 8.1. Dépôt Liste de la correspondance au 28 septembre 2022
  - 8.2. Résolution Adoption des comptes payés et à payer du 1er au 28 septembre 2022
  - 8.3. Résolution Administration des programmes de la SHQ Octroi de mandat de services à Groupe DGA pour la livraison des programmes de la SHQ sur le territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023
  - 8.4. Résolution Mise en valeur du potentiel récréotouristique de la Rivière des Mille Îles Autorisation du directeur général à déposer une demande de soutien financier au Volet 1 du Fonds régions et ruralité
  - **8.5.** Résolution Octroi de mandat à Madame Marie Labelle Projet spécial lancé par Services Québec
  - **8.6.** Résolution Mise sur pied du Comité stratégique de la mobilité durable intra et inter villes de la MRC
- 9. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-09-199

OBJET: Approbation et suivi – Procès-verbal de la séance ordinaire du 31 août 2022

Il est proposé par

Madame Melissa Monk

Conseillère de Ville de Rosemère



### Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

appuyé par

Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion

QUE l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 31 août 2022 soit et est adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-09-200

**OBJET:** 

Avis de conformité

Amendement à la règlementation d'urbanisme des Villes de Blainville, et Sainte-Anne-des-Plaines

**ATTENDU QUE** les Villes de Blainville et Sainte-Anne-des-Plaines ont présenté des demandes d'amendement à leur règlementation d'urbanisme, soit les règlements : Blainville : #1417-25, #1419-5, #1423-41 et Sainte-Anne-des-Plaines : #853-1 pour approbation par la MRC de Thérèse-De Blainville;

**ATTENDU QU'**en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la MRC doit, dans les 120 jours de la transmission des règlements et résolutions, examiner et vérifier la conformité de ces derniers aux dispositions de son Schéma d'aménagement et de développement ainsi que de son Document complémentaire;

ATTENDU QUE les modifications apportées par les présents règlements sont les suivants :

Blainville #1417-25

Administration des règlements d'urbanisme : Règlement modifiant le Règlement #1417 sur l'administration des règlements d'urbanisme afin de :

Assurer sa conformité au Règlement n°22-01 «Règlement amendant le Schéma d'aménagement et de développement 2005 afin de modifier certaines dispositions relatives aux lots à proximité des cours d'eau et des lacs» adopté par la MRC de Thérèse-De Blainville et entré en vigueur le 5 août 2022, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (règlement de concordance).

Blainville #1419-5

**Lotissement** : Règlement modifiant le Règlement #1419 de lotissement afin de :

Assurer sa conformité au Règlement n°22-01 «Règlement amendant le Schéma d'aménagement et de développement 2005 afin de modifier certaines dispositions relatives aux lots à proximité des cours d'eau et des lacs» adopté par la MRC de Thérèse-De Blainville et entré en vigueur le 5 août 2022, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (règlement de concordance).

Blainville #1423-41

**PIIA**: Règlement modifiant le Règlement #1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de :

- ➤ Ajouter des objectifs et des critères relatifs aux bâtiments mixtes pour la Zone C-258;
- ➤ **Modifier** au chapitre 3, par l'ajout à la section de l'article 113.2.



N° de résolution

#### Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

Sainte-Anne-des-Plaines #853-1

Ententes relatives à des travaux municipaux : Règlement modifiant le règlement #853 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux, afin de :

> Remplacer les dispositions des conditions de délivrance d'un permis de construction ou de lotissement à un bénéficiaire.

Il est proposé par

Monsieur Christian Charron

Maire de Ville de Sainte-Thérèse

appuyé par

Madame Christine Beaudette Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE les amendements à la règlementation d'urbanisme des Villes de Blainville et Sainte-Anne-des-Plaines ont présenté, soit les règlements : Blainville : #1417-25, #1419-5, #1423-41 et Sainte-Anne-des-Plaines : #853-1 soient et sont réputés conformes aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De

Blainville ainsi que de son Document complémentaire;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à émettre un certificat de conformité à l'égard de ces règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-09-201

**OBJET:** 

Règlement #22-03 - Règlement amendant le Schéma d'aménagement et de développement 2005 afin d'y intégrer une nouvelle cartographie gouvernementale associée aux zones de contraintes relatives aux glissements de terrain suite aux travaux de stabilisation effectués

Avis de motion est donné par Madame Julie Boivin, Mairesse de la Ville de Sainte-Annedes-Plaines qu'il sera adopté, à une séance subséquente du Conseil, le Règlement numéro 22-03 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement afin d'intégrer la nouvelle cartographie gouvernementale des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain faisant suite à des travaux de stabilisation. Règlement dont la version de projet préliminaire est déposée pour accompagner le présent avis de motion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-09-202

**OBJET:** 

Recommandation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) concernant la demande d'aliénation

(opération cadastrale) par la Ville de Boisbriand

ATTENDU QUE la MRC de Thérèse-De Blainville a reçu de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) en date du 22 août dernier une requête afin que le conseil de la MRC effectue ses recommandations sous forme de résolution concernant une demande d'aliénation (opération cadastrale) de la Ville de Boisbriand (Dossier 437417);

ATTENDU QUE la MRC doit faire ses recommandations en regard des critères formulés à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) ainsi qu'en tenant compte des objectifs de son Schéma d'aménagement et des dispositions de son Document complémentaire;

ATTENDU QUE la demande de la Ville de Boisbriand consiste à effectuer à une opération cadastrale visant l'agrandissement du lot 6 346 091 afin d'inclure les bâtiments présents sur le lot 2 502 599 et de fusionner le lot 2 502 562 afin de créer le nouveau lot 6 489 085;



#### Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU QU'en vertu des critères de l'article 62 de la LPTAA, la demande en question ne va pas compromette le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants ainsi que les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture. Ainsi, l'aliénation demandée n'aura pas de conséquences négatives sur le développement des activités agricoles existantes, les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants, l'homogénéité de la communauté ni sur l'exploitation agricole puisque les activités visées sur lesdits lots sont à des fins agricoles;

ATTENDU QUE la demande d'opération cadastrale vise à rendre exempt une propriété de fiducie agricole de la gestion de bâtiments existants afin de les annexer à des lots adjacents où se trouve une pépinière municipale qui en assurera la gestion, ne peut se faire sur d'autres emplacements;

**ATTENDU QUE** la demande n'aura pas d'effet néfaste sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région;

ATTENDU QUE ladite demande vise à augmenter la mise en culture en terre agricole par la fiducie agricole et que cela permettra davantage la mise en œuvre du Plan de développement de la zone agricole de la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU QUE les lots visés par la demande sont situés dans une grande affectation agricole au Schéma d'aménagement et de développement de la MRC et que les activités s'y retrouvant sont vouées à des fins agricoles. Par conséquent, la demande de la Ville de Boisbriand est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son Document complémentaire;

Il est proposé par

Monsieur Jean Comtois

Maire de Ville de Lorraine

appuyé par

Madame Julie Boivin

Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville avise la Commission de protection du territoire agricole du Québec qu'il recommande et appuie la demande d'aliénation de la Ville de Boisbriand; laquelle consiste à effectuer à une opération cadastrale visant l'agrandissement du lot 6 346 091 afin d'inclure les bâtiments présents sur le lot 2 502 599 et de fusionner le lot 2 502 562 afin de créer le nouveau lot 6 489 085 du cadastre du Québec numéro de dossier 437417;

**QUE** le conseil de la MRC précise que ladite demande n'entre pas en conflit avec les objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi qu'avec les dispositions de son Document complémentaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-09-203

OBJET: Compte rendu de la rencontre de la Table action culture ad hoc du 10 mai 2022

Le compte rendu de la rencontre de la Table action culture ad hoc du 10 mai 2022 est déposée aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.



2022-09-204

#### Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

OBJET:

Bilan - Entente sectorielle MAC LAU

ATTENDU l'entente sectorielle de la région des Laurentides conclue par la MRC de Thérèse-De Blainville et le MAC LAU;

**ATTENDU** le compte-rendu du comité directeur du 1<sup>er</sup> juin 2022, le bilan des réalisations, le prolongement de ladite entente au 31 mars 2024;

Il est proposé par

Madame Melissa Monk

Conseillère de Ville de Rosemère

appuyé par

Monsieur Gilles Blanchette

Maire de Ville de Bois-des-Filion

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville :

Accepte le compte-rendu de la rencontre du comité directeur de l'entente le 1<sup>er</sup> juin 2022 et la mise à jour du bilan financier et de la planification financière 2022 de l'entente sectorielle de développement du Musée d'art contemporain des Laurentides (MAC LAU);

➤ Informe le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de l'acceptation du bilan financier et de la planification financière 2022 de l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-09-205

OBJET: Bilan – Entente sectorielle Film Laurentides

ATTENDU l'entente sectorielle de la région des Laurentides conclue par la MRC et Film Laurentides;

ATTENDU l'importance et l'entente sectorielle de la région des Laurentides avec Film Laurentides autant pour la région que pour le territoire de la MRC;

Il est proposé par

Monsieur Christian Charron

Maire de Ville de Sainte-Thérèse

appuyé par

Madame Christine Beaudette

Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE le conseil de la MRC :

Accepte le dépôt du compte rendu de la rencontre du comité directeur de l'entente le 1er juin 2022 ainsi que le bilan financier et la planification financière 2022 de l'entente sectorielle de développement de Film Laurentides;

➤ Informe le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de l'acceptation du bilan financier et de la planification financière 2022 de l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-09-206

OBJET: Liste de la correspondance au 28 septembre 2022

La liste de la correspondance « MRC de Thérèse-De Blainville - Séance du 28 septembre 2022 » est déposée aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.



2022-09-207

### Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**OBJET:** 

Adoption des comptes payés et à payer du 1er au 28 septembre 2022

Il est proposé par

Monsieur Gilles Blanchette

Maire de Ville de Bois-des-Filion

appuyé par

Madame Melissa Monk

Conseillère de Ville de Rosemère

**QUE** les comptes payés et à payer, acceptés par les membres du conseil pour la période du 1<sup>er</sup> au 28 septembre 2022 inclusivement, répartis comme suit : 125 433,04 \$ payés, 133 420,54 \$ à payer pour un grand total de 258 853,58 \$ soient et sont approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-09-208

**OBJET:** 

Administration des programmes de la SHQ - Octroi de mandat de services à Groupe DGA pour la livraison des programmes de la SHQ sur le territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023

**ATTENDU** l'entente conclue par la Société d'habitation du Québec (SHQ) et les MRC pour que ces dernières administrent les programmes de la SHQ dont le principal programme pour le territoire de la MRC « Programme d'adaptation domiciliaire (PAD)»;

**ATTENDU QUE** la livraison des services de la SHQ dans le territoire de la MRC est assumée depuis 2008 par monsieur Serge Pharand (inspecteur accrédité par la SHQ) de la firme Gestion Parcq inc.;

**ATTENDU QUE** depuis les cinq dernières années, monsieur Pharand se fait aider par monsieur Xavier Pharand (Fils, inspecteur accrédité par la SHQ, architecte et membre de l'ordre des architectes du Québec);

**ATTENDU QUE** monsieur Serge Pharand a informé la direction générale de la MRC au sujet de son départ à la retraite sur le court terme et qu'il continue de livrer ses services pour les dossiers en cours;

ATTENDU QUE monsieur Xavier Pharand (de la firme Groupe DGA inc.) assumera le suivi des nouveaux dossiers et une partie des dossiers déjà entamés par monsieur Serge Pharand (de la firme Gestion Parcq inc.);

**ATTENDU QUE** monsieur Xavier Pharand de la firme Groupe DGA inc. manifeste l'intérêt de livrer les services de la SHQ dans le territoire de la MRC tout comme il le fait déjà pour d'autres territoires comme la région des Laurentides, Laval et Lanaudière tel que mentionné dans l'offre de services;

ATTENDU QUE les tarifs pour la livraison des services de la SHQ sont déterminés par cette dernière et que le rôle de la MRC consiste à administrer ledit programme (admissibilité des demandes, conformité des actions livrées, émission des chèques, reddition de comptes annuelle à la SHQ);

**ATTENDU** le Règlement #22-02 relativement à la gestion contractuelle de la MRC;

Il est proposé par

Madame Julie Boivin

Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

appuyé par

Madame Liza Poulin

Mairesse de Ville de Blainville



2022-09-209

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise la direction générale d'octroyer le mandat de livraison des services de la SHQ à la firme Groupe DGA inc. qui se fera désormais sous la supervision de monsieur Xavier Pharand, inspecteur accrédité par la SHQ (numéro 1191).

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**OBJET:** 

Mise en valeur du potentiel récréotouristique de la Rivière des Mille Îles - Autorisation du directeur général à déposer une demande de soutien financier au Volet 1 du Fonds régions et ruralité

**ATTENDU** le Volet 1 du Fonds régions et ruralité (V1 FRR) du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) visant à subventionner des initiatives de développement territorial et régional;

ATTENDU QUE la MRC de Thérèse-De Blainville (MRC-TDB) et la MRC de Deux-Montagnes (MRC 2MO) souhaitent unir leurs forces pour renforcer le potentiel récréotouristique de la rivière des Mille Îles (RMI) et que le projet en question serait admissible au volet 1 du Fonds régions et ruralité conditionnel à une contribution du milieu de 20%;

ATTENDU les rencontres de réflexion stratégique et de concertation ayant lieu entre les deux MRC et l'organisme ÉcoNature pour échanger sur les tenants et aboutissants du projet;

ATTENDU QUE plus concrètement le projet en question s'inscrive dans une perspective d'Écomobilité et vise la concrétisation de Navettes fluviales à propulsion électrique tout le long de la rivière des Mille Îles;

**ATTENDU QUE** ledit projet a été pensé et réfléchi par des protagonistes de la rivière des Mille Îles (Laval, la MRC de Thérèse-De Blainville, la MRC de Deux-Montagnes et la MRC Les Moulins), et ce, en 2016;

ATTENDU QUE ledit projet offrira aux citoyens des municipalités riveraines de la RMI une plus grande accessibilité au territoire et à la rivière tout en encourageant la pratique d'activités de plein air;

ATTENDU QUE ledit projet permettrait également de générer des retombées écotouristiques directes et indirectes;

ATTENDU QUE le projet en question contribuerait au rayonnement de la région des Laurentides, dont l'Écomobilité durable fluviale;

**ATTENDU QUE** les deux MRC concernées par le projet dans le cadre du V1 FRR de la région des Laurentides et selon les estimations de ÉcoNature, le coût de celui-ci est estimé à 1.5 million de dollars soit 500 000 \$/an sur une période 3 ans (2022/2023; 2023/2024 et 2024/2025);

ATTENDU la répartition financière suivante :

- Coût total du projet : 1.5 M\$;
- Durée du projet : 3 ans;
- > Contribution des milieux : 300 000 \$;
- ➤ Apport V1 du FRR : 1.2 M\$;
- ➤ Contribution annuelle : 300 000 \$ (150 000 \$ par MRC dont 20% provient du milieu et 80% du V1 FRR).

3825



#### Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

Il est proposé par

Madame Christine Beaudette

Mairesse de Ville de Boisbriand

appuyé par

Monsieur Jean Comtois

Maire de Ville de Lorraine

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville :

- Autorise son directeur général de déposer une demande d'aide financière au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du V1 FRR, et ce, pour et au nom de la MRC de Deux-Montagnes;
- ➤ Prévoit dans ses budgets de 2023, 2024, 2025 une contribution annuelle de 50 000 \$ (en argent et en nature) représentant ainsi, 20% du coût total du projet comme condition d'admissibilité au volet 1 du FRR;
- Consent que le coût total du projet est estimé à 1.5 million de dollars et que la date de début du projet est prévue en 2023;
- ➤ Invite la MRC de Deux-Montagnes d'appuyer en donnant son accord à la MRC de Thérèse-De Blainville à déposer et administrer la demande auprès du MAMH.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-09-210

OBJET : Octroi de mandat à Madame Marie Labelle – Projet spécial lancé par Services Québec

**ATTENDU** la demande de service lancée par Services Québec en lien avec la possibilité d'offrir des formations de pointe à des entrepreneurs ayant bénéficié de la mesure STA par le passé;

ATTENDU QUE cette initiative ayant déjà été expérimentée dans d'autres MRC est susceptible de conduire à un triple bénéfice :

- > Aider les entrepreneurs dans la croissance de leur entreprise avec des formations ajustées à leurs besoins;
- > Déterminer le taux de survie des entreprises, savoir où ils en sont rendus après toutes ces années;
- ➤ Augmenter les chances d'identifier des entrepreneurs ayant des besoins de financement, et par conséquent augmenter les chances d'octroyer des prêts FLI dans un contexte où les coûts de financement ne cessent d'augmenter;

ATTENDU QUE cette initiative pourrait être financée par Services Québec si certaines conditions se réunissent;

**ATTENDU** l'intérêt de l'ex-employée à la retraite de la MRC de Thérèse-De Blainville, madame Marie Labelle, est disponible pour réaliser le sondage auprès des anciens de la mesure STA et saisir les informations dans l'outil de gestion CRM de la MRC;

**ATTENDU** la recommandation favorable du service de développement économique et entrepreneuriat de la MRC;

ATTENDU la disponibilité des crédits budgétaires en 2022 et 2023;

Il est proposé par

Monsieur Gilles Blanchette

Maire de Ville de Bois-des-Filion

appuyé par

Madame Liza Poulin

Mairesse de Ville de Blainville

**QUE** le conseil de la MRC autorise le directeur général de retenir les services de madame Marie Labelle sur la base d'une banque d'heures forfaitaire moyennant 40 \$/h, ne dépassant



2022-09-211

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

pas 15 000 \$ au total et dont la 1<sup>ere</sup> étape sera consacrée au sondage et à son analyse au 31 décembre 2022 (10 000 \$) alors que la 2<sup>e</sup> étape consistera à saisir l'information dans le CRM de la MRC (5000 \$);

QUE la source de financement de cette opération sera le V2 du FRR 2022/2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**OBJET:** 

Mise sur pied du Comité stratégique de la mobilité durable intra et inter villes de la MRC

**ATTENDU** les enjeux de la mobilité durable inter et intra villes de la MRC et la volonté collective, concertée et déterminée des membres du conseil de la MRC de se pencher sur cette situation en vue d'améliorer la fluidité durable des transports collectifs, communs, actifs;

**ATTENDU** l'orientation prise par les membres du conseil en juin dernier en vue de mettre sur pied un comité stratégique à cet effet;

Il est proposé par

Madame Melissa Monk

Conseillère de Ville de Rosemère

appuyé par

Madame Christine Beaudette Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE le conseil de la MRC autorise son directeur général de mettre sur pied un comité stratégique de mobilité durable inter et intra villes de la MRC (CSMDIIV);

QUE les membres d'office ou invités dudit comité sont :

➤ Monsieur Eric Westram – Préfet – membre d'office;

> Madame Liza Poulin, mairesse de Blainville - Présidente;

Monsieur Christian Charon, maire de Sainte-Thérèse – Co-président;

Monsieur Daniel Kaiser, conseiller Boisbriand;

> Madame Nicole Houle, Consultante de la MRC;

Les représentants de EXO – invités accompagnateurs;

Kamal El-Batal, directeur général de la MRC – Membre d'office.

**QUE** ledit comité soit assujetti au Règlement 18-02 qui régit la rémunération globale des membres du conseil de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-09-212

OBJET: Levée de l'assemblée

Il est proposé par

Madame Christine Beaudette

Mairesse de Ville de Boisbriand

appuyé par

Madame Julie Boivin

Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

DE lever la présente réunion à 16 h00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



# Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

Eric Westram, Préfet

28 septembre 2022

Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier

#### Certificat de disponibilité de fonds :

Je, soussigné, Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2022-09-195 à 2022-09-212 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 28 septembre 2022.

Émis le 28 septembre 2022 conformément aux dispositions de l'article 961 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, ch. C-27.1).

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de la prochaine séance.

Kamal El-Batal,

Directeur général et secrétaire-trésorier